

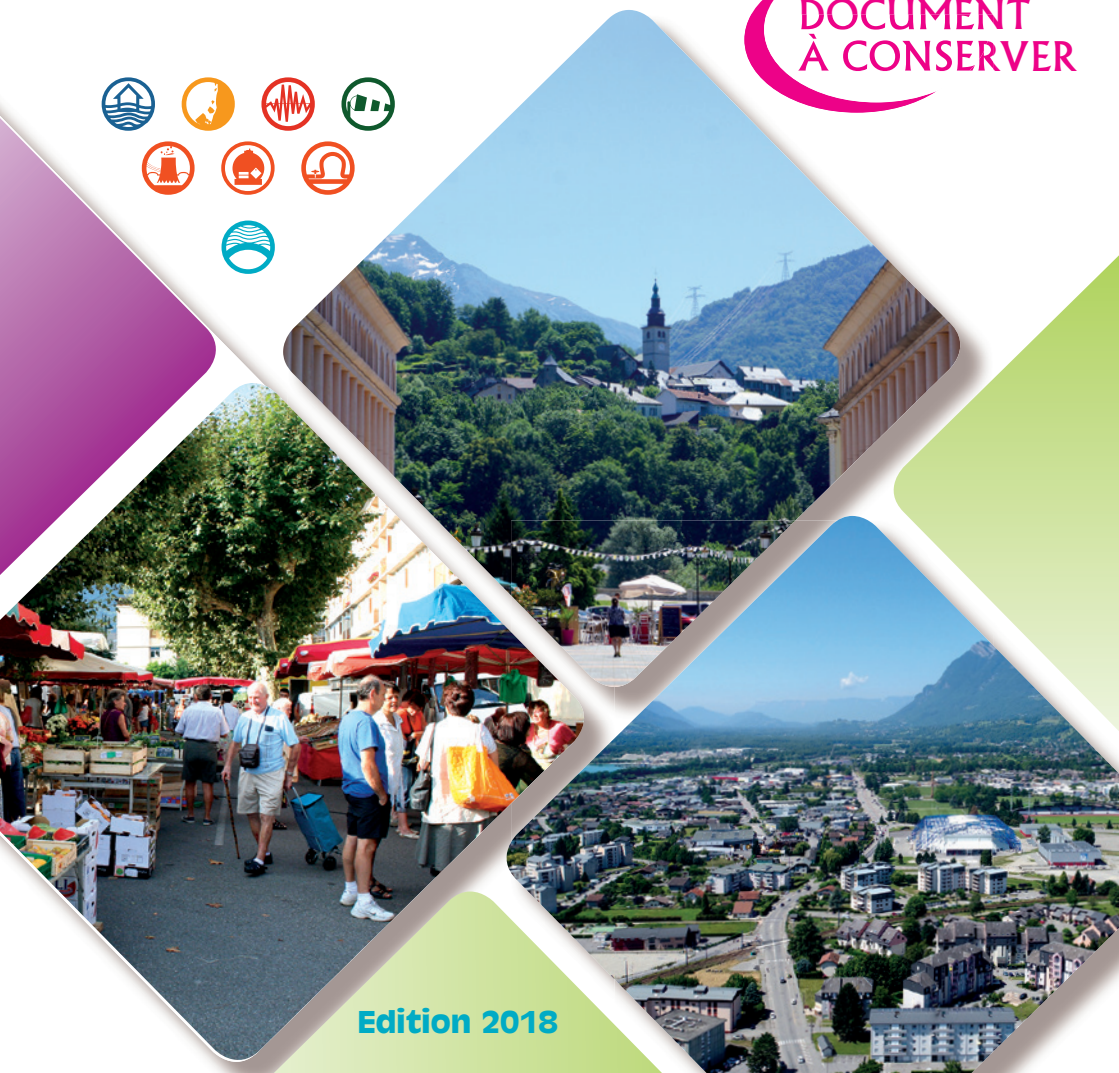


– Ville d'Albertville

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOCUMENT
À CONSERVER



Edition 2018

Edito	p 3
Description d'un risque	p 5

RISQUES NATURELS p 6

Inondations	p 6
Mouvements de terrain	p 10
Séismes	p 12
Risques météorologiques	p 15

RISQUES TECHNOLOGIQUES p 18

Accident nucléaire	p 18
Transport de matières dangereuses	p 20
Rupture de barrage	p 24

L'ALERTE p 28

Les bons réflexes en cas de risque	p 31
------------------------------------	------



Chères Albertvilloises, chers Albertvillois,

Prévoir les catastrophes naturelles est essentiel dans notre région et dans la période de changement climatique que nous connaissons. Prévoir, c'est réduire les conséquences dommageables et gérer la crise en accompagnant au mieux la population. Albertville et la communauté d'Agglomération travaillent, depuis plusieurs années, à la sécurité des personnes face aux risques majeurs.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme peut être d'autant plus enclin à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une gravité avérée : nombre de victimes pouvant être conséquent, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est conçu pour vous informer sur la connaissance des phénomènes pouvant survenir : séismes, mouvements de terrain, inondations... Il vous explique les attitudes à adopter en fonction de l'événement.
























Outre ce document à conserver, des exercices de terrain continueront à être organisés par les services municipaux en collaboration avec les pompiers, la police et la gendarmerie.

Chacun d'entre nous peut concourir, par son comportement, à la sécurité civile, à la sécurité des biens et des personnes. Privilégier le principe de précaution est un engagement essentiel pour améliorer, sans relâche, la politique actuelle de prévention des risques.

Je vous invite donc à découvrir avec la meilleure attention ce document qui vous apprendra les bonnes pratiques et les bons gestes pour vous et pour votre foyer.

Frédéric Burnier Framboret
Maire d'Albertville

Pictogrammes et couleurs conventionnés pour la prévention des risques majeurs

	Soyez vigilants		Risque nucléaire
	Informez-vous		Stockage souterrain de matières dangereuses
	Inondations		Transport de matières dangereuses
	Submersion marine		Transport de matières dangereuses par canalisation
	Rupture de barrage ou de digue		Signalétique abri
	Signalétique refuge		Vent violent
	Plus hautes eaux connues		Cyclone
	Mouvements de terrain		Avalanches Fortes chutes de neige
	Cavités souterraines Marnières		Feux de forêt
	Plan séisme		Retrait gonflement des argiles
	Séismes		Transport routier de matières dangereuses
	Volcanisme		

DESCRIPTION D'UN RISQUE

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux - **ou aléa** - n'est un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux humains, économiques ou environnementaux** sont exposés.



Deux critères caractérisent le **risque majeur** :

- une faible fréquence,
- un impact potentiel important.

Risques majeurs à Albertville



Inondations
et crues torrentielles



Risque nucléaire



Mouvements
de terrain



Transport de matières
dangereuses par voie
routière et ferroviaire



Séismes



Transport de matières
dangereuses
par canalisation



Evènements
météorologiques



Rupture de barrage

INONDATIONS & CRUES TORRENTIELLES



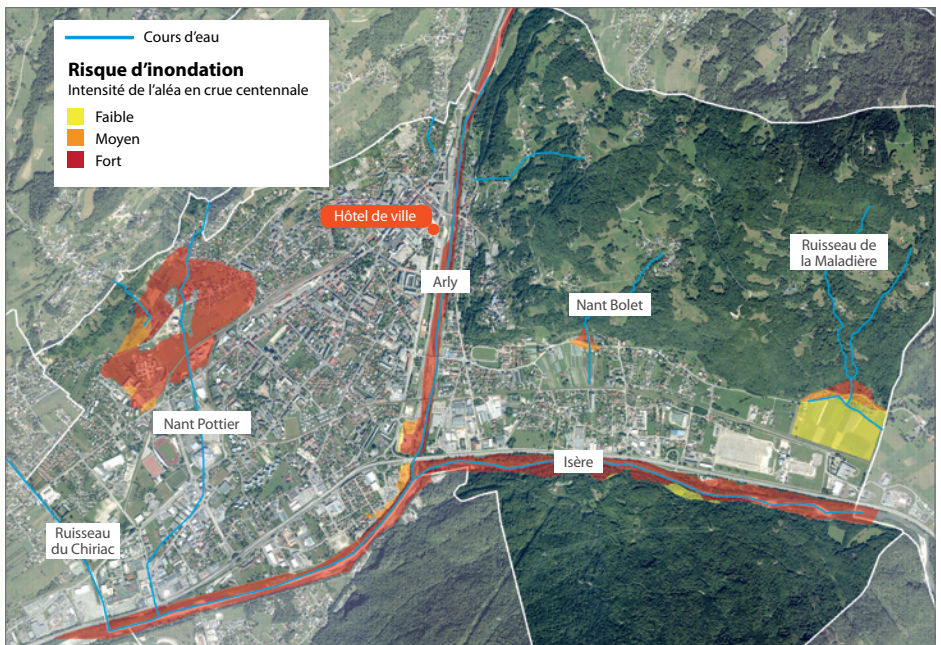
L'Isère, l'Arly, et les nombreux ruisseaux qui parcourent Albertville sont parfois le théâtre de crues qui peuvent provoquer des inondations et causer des dégâts dans les zones habitées.

Pour les ruisseaux (Nant Pottier, Nant Bolet...), ces inondations sont généralement provoquées par de violents orages.

Pour les cours d'eau plus importants tels que l'Arly et l'Isère, les crues sont plus souvent liées à de longues périodes de pluie et à la fonte des neiges.

Secteurs concernés

Si les crues de l'Isère et de l'Arly ont, par le passé, pu être dévastatrices, elles le sont beaucoup moins aujourd'hui du fait de l'endiguement de ces rivières et de l'effet des ouvrages hydroélectriques (barrages, dérivations...) situés sur leurs bassins versants. Néanmoins, l'ensemble des études relatives aux inondations s'accorde à dire que certaines zones urbanisées sont inondables notamment sur l'Isère, en aval de la passerelle de Rhonne, au niveau de la confluence avec l'Arly, et au pied des ruisseaux du Nant Pottier et du Nant Bolet (carte ci-dessous).



Source : AZI – PIZ – PPRI • Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin • BD Ortho 2006 – IGN : Copie et reproduction interdites

Derniers événements en date



1^{er} mai 2015 : Crue de l'Arly à Albertville
Période de retour estimée : 10 ans



3 janvier 2018
Inondation rue Joseph Mugnier/ rue de la République



Janvier 2018 : Crue de l'Arly à Albertville

Anticiper les crues avec **VIGICRUES**

En cas de prévision de débit pouvant engendrer des risques sur l'Isère à Albertville, Météofrance édite une carte de vigilance et un bulletin d'information 2 fois par jour, à 8h et 16h.

Si une crue est prévisible dans les 24 heures à venir, des prévisions de débits et de niveaux d'eau sont renseignées.

Ces informations, relayées par la commune dans les zones à risques, sont disponibles également en consultation sur www.vigicrues.gouv.fr

Mesures de prévention

Les travaux de protection

Après les importants ouvrages d'endiguement installés au bord des rivières principales (Arly et Isère) dès l'époque sarde, un certain nombre d'ouvrages de protection furent mis en place afin de prévenir les risques de débordement des cours d'eau affluents. En 1990, une plage de dépôt était aménagée sur le Nant Pottier, en amont du lieu-dit "Perthuis", afin de stopper les matériaux charriés par le torrent lors des crues.



La plage de dépôt du Nant Pottier

Le curage des sédiments

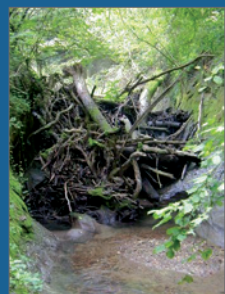
Au fil des crues, l'Isère dépose des matériaux qui vont progressivement réduire sa capacité d'écoulement. Les bancs de galets se sont recouverts de bancs de sable, sur lesquels poussent des arbustes qui vont piéger encore plus les matériaux transportés par les crues.

Pour stopper ce phénomène, les plages de dépôts de matériaux fins dans le lit de l'Isère, appelées aussi « atterrissements », doivent être curées. C'est ce qu'a fait l'Etat en février 2008 en aval du Pont Albertin.



Entretien des ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles* et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.



* Accumulation de débris transportés par l'eau (végétaux, déchets, blocs...) et retenus par un obstacle (un pont par exemple)

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Les risques d'inondation par l'Isère, l'Arly et le Nant Pottier ont été étudiés dans le PPRi de l'Isère en Combe de Savoie, et approuvés par le préfet de Savoie le 19 février 2013. En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ce PPRi détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). Pour les bâtiments existants, exposés aux risques, le PPRi prescrit la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité par l'aménagement de zone refuge, l'arrimage des cuves de fioul...

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans le Plan Local d'Urbanisme. Comme le PPRi, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants. Une mise à jour de ce document est attendue pour 2019.

Les documents du PIZ et du PPRi sont consultables à l'accueil et sur le site internet de la ville : www.albertville.fr

Les bons réflexes en cas de crue



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



Coupez l'électricité et le gaz

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Ne téléphonez pas

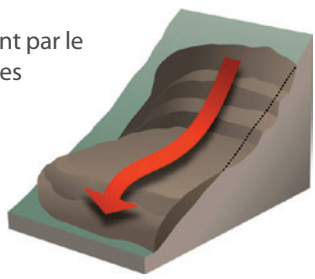
Pour libérer les lignes pour les secours.

MOUVEMENTS DE TERRAIN



On distingue deux grands types de mouvements de terrain pouvant se manifester sur le territoire de la commune.

- **Les glissements de terrain** qui se caractérisent par le déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes généralement suite à une saturation du sol en eau.



- **Les chutes de rochers** qui sont plus soudaines et peuvent aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.

Secteurs concernés

Glissement de terrain

La colline de Saint-Sigismond, et notamment le secteur des Molettes, est concerné par ce phénomène.

En effet, les circulations d'eau, la pente, l'épaisseur du sol et sa nature argileuse font de ce site une zone propice à l'apparition de glissements de terrain. Ces phénomènes ont, en particulier, pu être observés lors de travaux de terrassement ou après de fortes pluies, comme ce fut le cas le 15 février 2015. Un glissement de terrain barra le Nant Pottier qui déborda sur sa rive droite, menaçant les bâtiments riverains.

Chute de rochers

Les falaises des Hauts de Conflans peuvent être affectées par des chutes de blocs localisées. Les falaises qui dominent le Chemin des Vignes et la montée Saint Sébastien qui mène à Conflans sont les zones les plus concernées par ces chutes de rochers. Le dernier événement en date du 11 Juin 2016, a atteint la montée de Conflans à proximité du Nant Bolet.

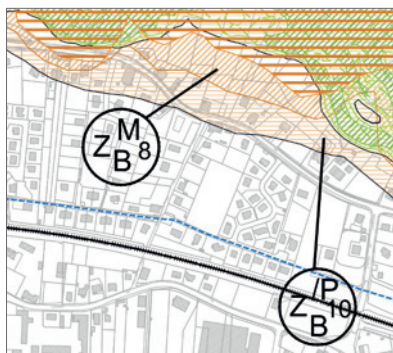


Chute de rochers, montée St Sébastien

Mesures de prévention

La prévention passe par la connaissance des phénomènes.

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ répond à cet objectif et préconise la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques : études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risque, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



Extrait du PIZ : zones de chutes de rochers, secteur route de Tours

Ouvrages de protection



Au printemps 1993, après avoir fait expertiser le site, la commune d'Albertville a entrepris la pose d'une série de filets de protection pour sécuriser la route et la résidence Saint-Sébastien.

En 1998, 15 mètres de filets pare-pierres furent également installés pour sécuriser le cheminement piétonnier sur le Chemin des Chèvres.

En 2010, un filet d'une hauteur de 1m50 et de 20m de long a été installé dans le secteur du chemin des Vignes. La barre rocheuse menaçante a également été sécurisée par la mise en place de deux câbles tendus en croix avec quatre ancrages.

Les bons réflexes

Pendant



Eloignez-vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.

Après



Coupez l'électricité et le gaz

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Evacuez les locaux touchés

Informez la mairie de la situation.

SÉISMES



Les secousses sismiques peuvent être enregistrées mais le déclenchement d'un tremblement de terre est imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune d'Albertville est classée désormais en zone de sismicité moyenne, suite au décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui redéfinit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité de très faible (zone 1) à forte (zone 5).

Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.

Les réseaux

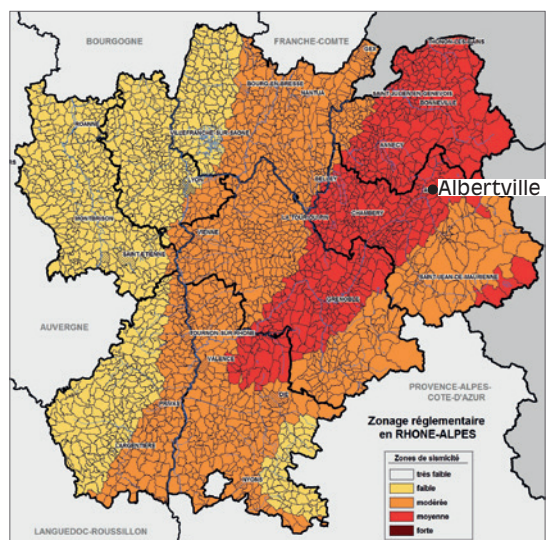
Le RéNass

Le Réseau National de Surveillance Sismique fédère les réseaux régionaux. Il a pour mission d'informer les collectivités, les médias et les services de l'État des secousses significatives observées.

Le réseau Sismalp

Réseau régional d'observation de la sismicité dans les Alpes

Ses 44 stations dépendent du laboratoire de géophysique interne et de technophysique de Grenoble. Ce n'est pas un réseau d'alerte mais il répond au besoin d'information lors d'un séisme important.



Carte de l'aléa sismique en Rhône-Alpes

Aléa	Mouvement du sol
Très faible	accélération < 0,7m/s ²
Faible	0,7m/s ² < accélération < 1,1m/s ²
Modéré	1,1m/s ² < accélération < 1,6m/s ²
Moyen	1,6m/s ² < accélération < 3,0m/s ²
Fort	accélération > 3,0m/s ²

Derniers événements



Chute de cheminée lors du séisme d'Annecy en 1996

Les derniers séismes importants ayant touché la région :

- le 15 Juillet 1996 dans le secteur d'Annecy, de magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.
- le jeudi 16 août 2018 de magnitude 3 sans dégâts (épïcêtre au N-E de la Bâthie).

Dans le passé, on a connu des tremblements de terre plus violents, notamment en 1905 à Valorcine près de Chamonix et en 1822 dans la zone Bugey/Chautagne (séisme d'intensité 7.8).

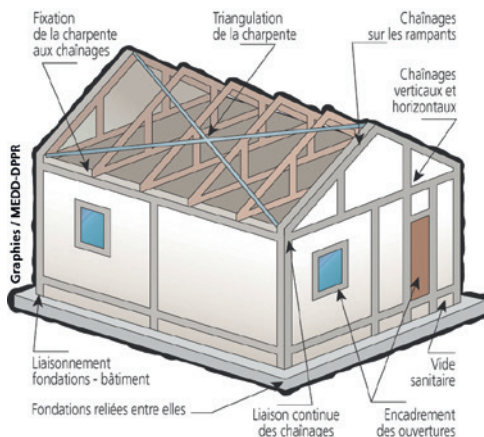
Mesures de prévention

Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements recevant du public) et les immeubles de grande hauteur.

Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- Choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.



Pour plus d'informations

Sismicité de la France : www.sisfrance.net

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : www.georisques.gouv.fr

Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org

Le réseau Sismalp : sismalp.osug.fr

RéNass : www.renass.unistra.fr

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds

Pour éviter les chutes d'objets.



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques

Pour éviter d'être enseveli ou électrocuté.

Après la première secousse



Coupez l'électricité et le gaz

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Évacuez les locaux touchés

Informez la Mairie de la situation.



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent.

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Orages • avalanches • vents violents • canicule • grand froid • pluie-inondations





Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Albertville.

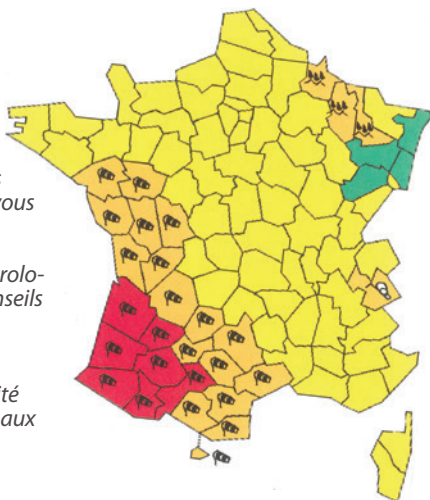
Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Une toiture emportée par le vent

-  Pas de vigilance particulière.
-  Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
-  Soyez très vigilants ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; conformez vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.



Pour consulter la vigilance météo

www.vigilance.meteofrance.com

Téléphone : 32 50

EN PÉRIODE DE GRAND FROID

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques,
- Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- Couvrez-vous le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid,
- Alimentez-vous convenablement et consommez des boissons chaudes, non alcoolisées,
- Limitez les efforts physiques et brusques,
- Ne prenez la route qu'en cas d'obligation forte et prévoyez des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable,
- Chauffez correctement votre logement, sans le surchauffer et assurez une bonne ventilation,
- **Appelez le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.**

Le Plan d'Accueil et d'Hébergement (PAH)

Chaque année, en période hivernale et de congés scolaires, des systèmes de régulation de la circulation sont mis en place par la Préfecture.

Le plan d'accueil et d'hébergement fait partie de cette organisation. Il peut arriver qu'en cas d'intempéries les structures hôtelières ne soient pas suffisantes pour accueillir les touristes en difficulté sur les routes des stations.

Le PAH s'inscrit dans l'organisation globale du Plan communal de sauvegarde et permet à la Ville d'Albertville de mettre à disposition de personnes en détresse des salles municipales ou un hébergement au domicile de familles volontaires.

Informations complémentaires

Mairie/ Mission Prévention-Sécurité : Tél. 04 79 10 43 23

ou le site Internet de la Ville d'Albertville : www.albertville.fr

Vie publique/Prévention et gestion des risques

Élagage des arbres

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.

Les périodes de sécheresse sont également propices aux incendies de forêts. Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



EN CAS DE FORTES CHALEURS

- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés),
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et ne restez pas en plein soleil,
- Passez quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (renseignez-vous au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité),
- Mangez normalement et buvez fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, caféinées et surtout l'alcool,
- Évitez de pratiquer une activité physique,
- Mouillez votre corps plusieurs fois par jour sans le sécher,
- Veillez à votre entourage, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants...),
- Demandez conseil à votre médecin en cas de santé fragile, ou lors de prise de certains médicaments.

Informations complémentaires

Mairie/ Centre communale d'action sociale

C C A S - Tél. 04 79 10 45 42

Canicule Info Service (n° gratuit) : Tél. 0 800 06 66 66

Météo France : www.meteofrance.com

Les bons réflexes en cas d'intempéries



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures

Évitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.

ACCIDENT NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire, lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey

Mesures de prévention

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner un territoire très étendu.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode. Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

En ce qui concerne la commune d'Albertville et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a également été élaboré.

Les bons réflexes en cas d'alerte nucléaire



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent.



A faire

Suivez les consignes et "Les bons réflexes" et au déclenchement du signal national d'alerte, tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune d'Albertville, les matières dangereuses peuvent transiter par la route, par voie ferrée et par canalisation.



En gare d'Albertville

Le transport par voie routière concerne le fioul et le gaz, de manière diffuse sur tout le réseau routier, mais aussi des produits divers à destination des sites industriels qui eux, transitent principalement par les grands axes : RD 1090 et 1206.

Diverses matières dangereuses transitent via Albertville par la voie ferrée : du sodium et du chlore, en provenance de Tarentaise, des gaz et des produits pétroliers en provenance de la Combe de Savoie.

Transport par voie routière et ferroviaire



Prévention et réglementation



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

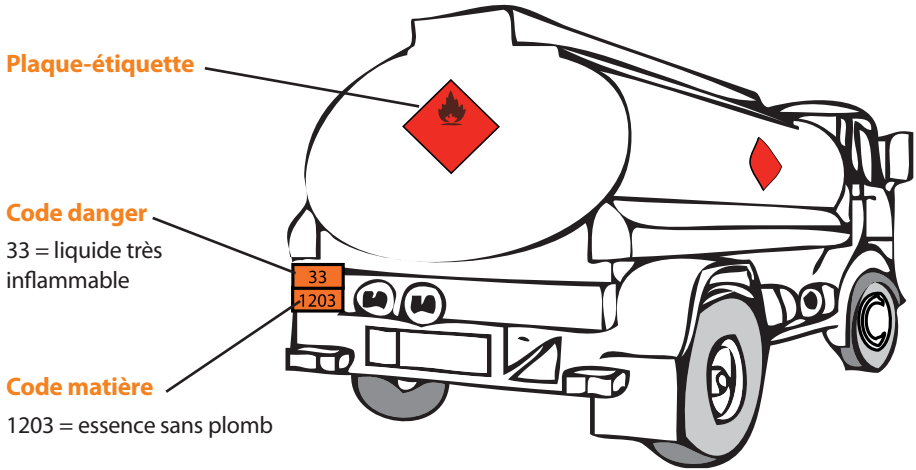
A faire

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation des personnels.

Signalisation

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Transport de gaz par canalisation



La canalisation de transport de gaz haute pression qui traverse le territoire de la commune d'Albertville est enterrée ce qui la protège des agressions extérieures et limite les nuisances visuelles. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 kg/cm².

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont, dans 2 cas sur 3, provoqués lors d'une agression externe de la conduite.

Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui, lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz, peut provoquer des brûlures graves (jusqu'à 45 m ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation).

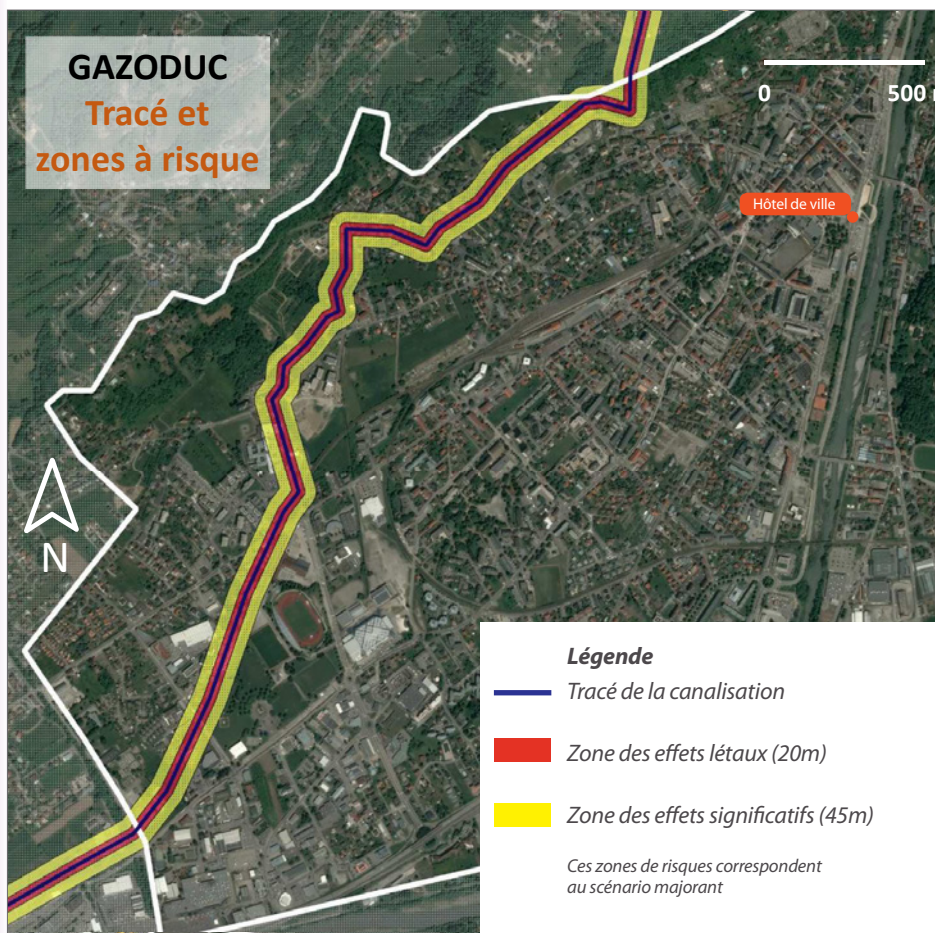


Borne matérialisant le passage de la conduite

Prévention et réglementation

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est, tout d'abord, assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables et les moyens mis en œuvre en cas d'accident.

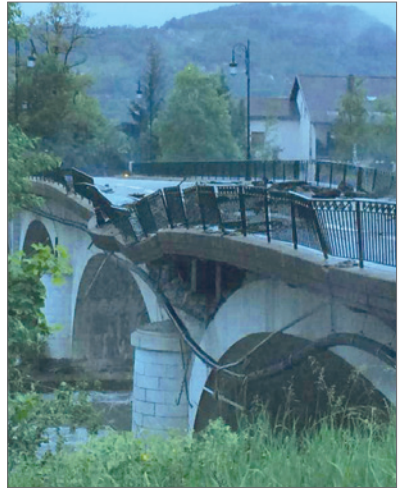
Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation avec un arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation. Pour tout projet d'Etablissement Recevant du Public de plus de 100 personnes ou d'Immeuble de Grande Hauteur installé dans cette emprise, une analyse de compatibilité et des mesures compensatoires de sécurité sont mises en œuvre. Le code de l'environnement impose aux responsables de projets et exécutants de travaux de consulter le « Guichet Unique des réseaux » www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr et d'adresser une déclaration (DT-DICT) aux exploitants de réseaux présents à proximité du projet.



Quelques évènements récents

Aucun événement notable n'a concerné le gazoduc haute pression. En revanche, le réseau de gaz de ville a été l'objet de plusieurs incidents qui ont nécessité l'intervention des services de secours.

- Le 7 octobre 2016, un engin de chantier arrache une conduite rue Ripaille. 15 personnes sont évacuées de leurs habitations en attendant que les techniciens de GrDF neutralisent la fuite de gaz.
- Le 13 mai 2018 vers 19h, un incendie combiné à une fuite de gaz engendre plusieurs explosions au niveau du pont Albertin. Le quartier ayant été confiné par les services de secours, aucune victime n'est à déplorer mais le pont est sévèrement endommagé (photo ci-contre).



Les bons réflexes en cas de rupture de conduite de gaz



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
 Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations
 Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
 Pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas
 Pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
 Leurs enseignants s'en occupent.



Ne fumez pas - Ni flamme, ni étincelle
 Pour éviter le risque d'explosion.

A faire
 Au déclenchement du signal, suivez "Les bons réflexes" et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

RUPTURE DE BARRAGE



La commune d'Albertville est située à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui inonderait la majeure partie du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



Le barrage de Roselend

Mesures de prévention

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI, revu en 2012, prévoit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive selon plusieurs modes d'évacuation.

Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures

L'évacuation anticipée se fera en véhicule par la route vers les Zones de Regroupement Opérationnel : Chambéry, Parc des Expositions en hiver ou Moûtiers (pour le barrage de Roselend) en été.

L'alerte sera transmise par la mairie ou le préfet : radio, haut-parleur, téléphone...

Si le délai d'anticipation est de 24 heures ou moins

L'évacuation réflexe se fera, quel que soit le barrage concerné, à pied, vers des points d'accueil hors de danger.

La carte générale pour l'évacuation réflexe est présentée page 26.

Retrouvez la carte générale pour l'évacuation anticipée et les cartes par quartier pour l'évacuation réflexe sur le site de la Ville www.albertville.fr – Onglet Vie publique – Prévention et Gestion des Risques – Risques Barrages

L'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage, par téléphone ou par la corne de brume.

Foire aux questions

Comment se décline la responsabilité des propriétaires et de l'État ?

- La responsabilité des propriétaires, exploitants ou concessionnaires consiste à éviter un dysfonctionnement ou une ruine de leur ouvrage. Elle se décline concrètement par un entretien et une surveillance de leur ouvrage et par la révision des organes de sécurité.
- L'État, quant à lui, a la responsabilité de s'assurer que le propriétaire, exploitant ou concessionnaire répond à ses obligations et que le barrage ne constitue pas un risque pour la sécurité civile.

Quelle est la résistance d'un barrage face au risque sismique ?

Le risque sismique est pris en compte systématiquement lors de la construction d'un barrage. L'ouvrage est dimensionné pour supporter les plus forts séismes historiquement vraisemblables. EDF a cependant passé une convention avec l'Institut de Physique du Globe de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg qui exploite le Ré-

nass (réseau national de surveillance sismique) composé de 117 stations de surveillance. Ce laboratoire prévient EDF de tout séisme de magnitude supérieure à 4 dans un délai inférieur à 90 minutes et localise l'épicentre. L'exploitant se rend alors sur site pour procéder à une visite de contrôle.

Des concessions de barrages en France arrivent à échéance pour certains en Savoie prochainement, qu'en est-il avec la mise en concurrence des concessions hydroélectriques ?

L'État français va continuer à vérifier que le responsable du barrage concerné remplisse ses obligations générales et périodiques d'entretien ainsi qu'en matière de sécurité de l'ouvrage.

Quelle est la durée de vie d'un barrage ?

De l'ordre de 100 ans.

Les bons réflexes en cas de rupture de barrage



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion.



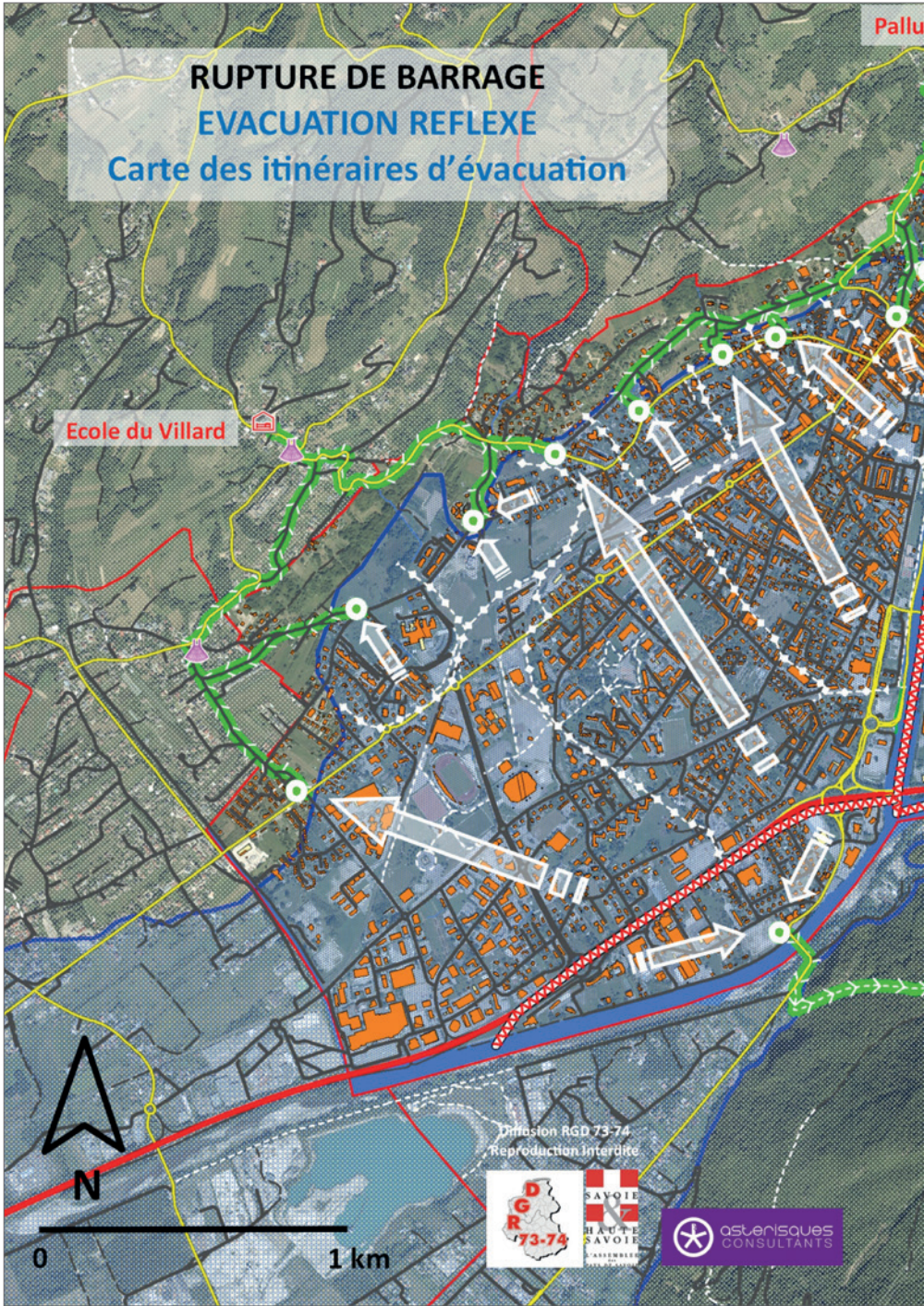
Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mh
Pour vous informer de l'évolution de la situation.

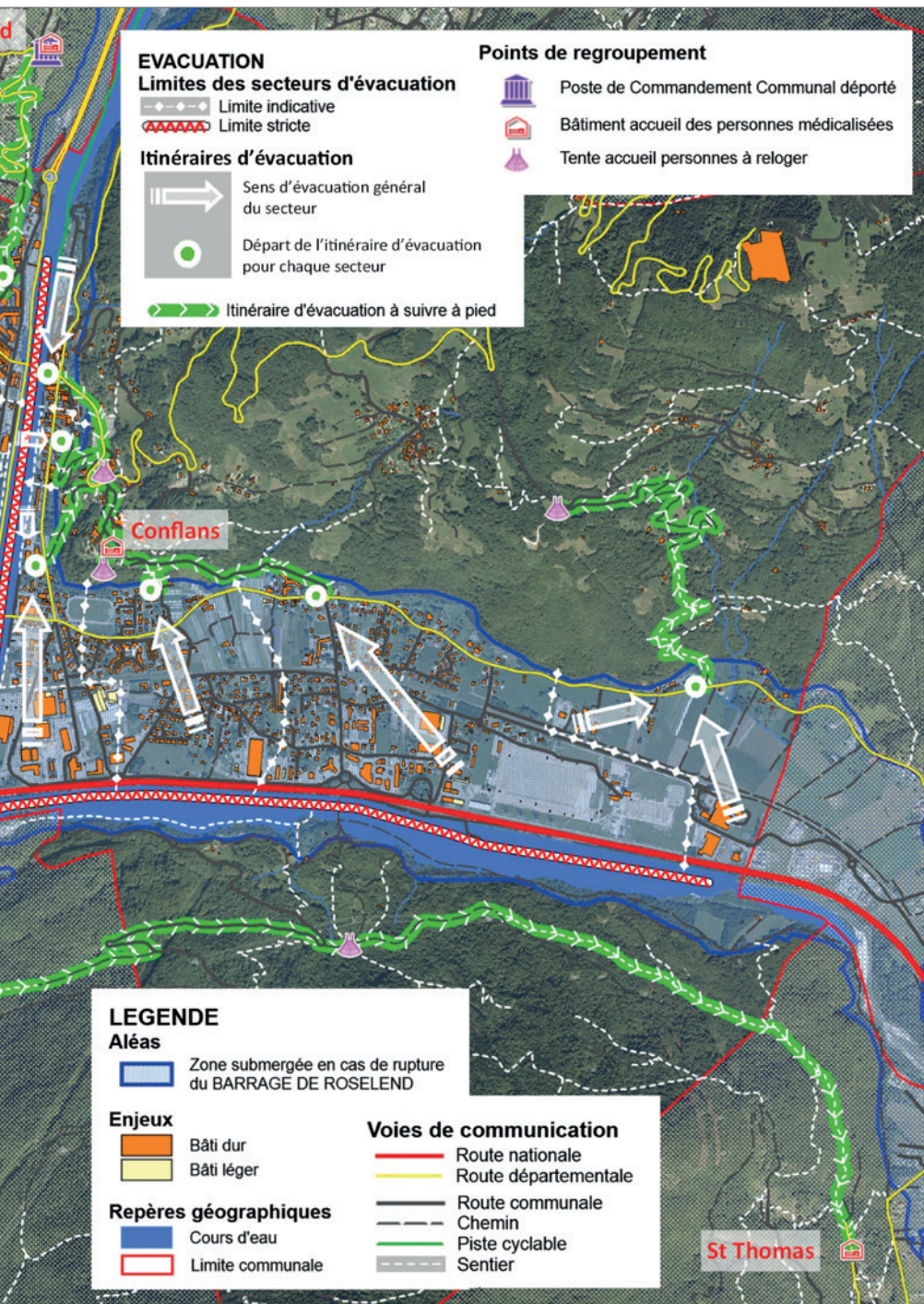


Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent.





L'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

► Sirène du réseau national d'alerte

- ces sirènes sont **testées tous les premiers mercredis du mois à midi**,
- le son est caractérisé par **trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes**.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est

- **confiner-vous à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio 103.9 Mhz !**

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte. Vous pourrez alors sortir de votre abri.

Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : 0800 50 73 05 et sur le site Internet de la ville : www.albertville.fr - Prévention et gestion des risques.

► Corne de brume :

- ces sirènes sont **testées les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h 20**.
- le son est caractérisé par **un signal d'une durée minimum de 2 minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes, séparées par un intervalle de 3 secondes**.

Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (c'est le cas d'Albertville).

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est

- **gagnez les hauteurs rapidement !**

Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** sur le site Internet de la ville : www.albertville.fr - Prévention et gestion des risques

► Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Il est fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

► Radio et télévision

En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz.

Pré-alerte

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Un sac de secours contenant : radio à piles, lampe de poche, barres énergétiques et eau minérale, couvertures et vêtements de rechange, papiers personnels, médicaments (traitement quotidien) et trousse de secours de premiers soins (pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants)

Zoom sur le système d'alerte par téléphone



Pour transmettre les consignes de sécurité aux habitants de la commune, la mairie d'Albertville s'est dotée d'un système d'alerte par téléphone permettant de transmettre un message vocal à l'ensemble des habitants en quelques minutes.

Comment ça marche ?

- 1 - En cas de risque majeur, vous recevrez un message sur votre téléphone si celui-ci est renseigné dans l'annuaire. Le numéro qui s'affichera alors sur l'écran de votre téléphone sera votre propre numéro (comme si vous vous appeliez vous-même).
- 2 - Quand vous décrocherez, vous entendrez alors « Attention, ceci est un message urgent de la mairie d'Albertville. Pour l'écouter, appuyez sur n'importe quelle touche de votre téléphone ».
- 3 - Après avoir appuyé sur une touche, écoutez attentivement les consignes qui vous seront données.
- 4 - A la fin du message, le système d'alerte vous indiquera d'appuyer sur la touche # (dièse) de votre téléphone pour confirmer que vous avez bien pris connaissance du message.
- 5 - Appliquez les consignes transmises.

Si vous ne répondez pas lorsque le message vous sera transmis, ou si le message est enregistré sur votre répondeur, le système d'alerte rappellera automatiquement 5 minutes plus tard, et cela 3 fois de suite.

A faire

Si votre téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

INFOS UTILES



Mairie d'ALBERTVILLE

Hôtel de Ville
12 cours de l'Hôtel de Ville
73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 43 00
Mail : ville@albertville.fr

Mission prévention sécurité

tél : 04 79 10 43 23
odile.danton@albertville.fr

site internet : www.albertville.fr

www.facebook.com/Albertville.fr

twitter.com/Albertville_fr

Institut des Risques Majeurs (IRMa) :

www.irma-grenoble.com

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

Les numéros à connaître pour signaler un risque

- Urgences médicales : 15
- Sapeurs Pompiers : 18 ou 112
- Police Nationale : 17
- Police Municipale : 04 79 10 45 90
- Patrouille Police municipale : 06 08 54 87 37
- Astreinte technique Ville : 06 09 43 12 38
- Prévention sécurité Ville : 06 16 96 28 32



LES BONS RÉFLEXES DANS TOUS LES CAS



**Ecoutez la radio France
Bleu Pays de Savoie
103.9 Mhz**

Pour vous informer de
l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas

Pour libérer les réseaux
pour les secours.



**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école**

Leurs enseignants
s'en occupent.



**Inondations
Crues
torrentielles**



**Mouvements
de terrain**



Séismes



**Evènements
météo**



**Rupture
de barrage**



**Risques technologiques
Gazoduc - Nucléaire TMD**



Fermez les
portes, fenêtres
et soupiraux



Montez à pied
dans
les étages



Coupez
le gaz et
l'électricité



Éloignez-vous de
la zone
dangereuse



Évacuez les
locaux touchés



Coupez
le gaz et
l'électricité



Si vous êtes
à l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes
à l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez
le gaz et
l'électricité



Évacuez les
locaux touchés



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez
vous, fermez les
ouvertures



Gagnez les
hauteurs les plus
proches



Enfermez-vous
rapidement
dans le bâtiment
le plus proche



Fermez et
cafeutez les
portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

SUIVEZ LES CONSIGNES DES SERVICES DE SÉCURITÉ



www.albertville.fr

DICRIM édition 2018
Directeur de publication : Frédéric Burnier Framboret
Comité de rédaction : Odile Danton chargée Prévention
d'Albertville, Mission Gestion des Risques/Arlysière
et Olivier Cartier-Moulin, Asterisques Consultants
Crédits photographiques : Ville d'Albertville,
Prim.net, GRTgaz/Dureuil Philippe
Conception et mise en page :
Service communication
de la Ville d'Albertville